



Les Programmes de Transferts Monétaires dans l'aide de Transition pour le Développement

1. Introduction

Depuis longtemps déjà, les programmes de transferts monétaires (CVA = cash and voucher assistance) sont utilisés dans le cadre de l'aide de transition pour le développement comme **instrument de stabilisation temporaire du revenu et également pour éviter les stratégies négatives employées pour répondre aux crises**, telles que le travail des enfants, la réduction des repas, la vente de bétail ou de semences. En outre, ces programmes permettent **de couvrir les besoins fondamentaux des groupes cibles vulnérables, par exemple les besoins en nourriture**. Au contraire des prestations en nature (biens alimentaires par exemple), les programmes de transferts monétaires ont l'avantage de permettre aux individus de s'aider eux-mêmes et leur donnent la possibilité **de prendre leurs propres décisions** concernant l'usage qu'ils feront de ces transferts. Enfin, ces transferts d'argent en espèces ou coupons permettent de **réduire les coûts** liés aux transports – coûts occasionnés par les prestations en nature par exemple – et **de développer les marchés locaux sous l'effet de ce surcroît de demande**. Les programmes de transfert d'argent sont également utilisés dans le cadre de **l'aide humanitaire** afin **d'assurer la survie des personnes** et de couvrir leurs besoins fondamentaux.

Les transferts monétaires sont également utilisés depuis longtemps dans les **programmes visant à assurer un socle social afin de réduire la pauvreté de toutes les générations**, de compenser les pertes de revenus liés à différents événements de la vie (ex. : grossesse, maladie, accident de travail, chômage ou vieillesse), d'encourager les investissements dans le capital humain et de créer une base de cohésion sociale. Afin de pouvoir atteindre ces **objectifs durables**, les **programmes de transferts monétaires doivent être intégrés dans une approche systémique**.

Une chose est claire : les **programmes** de transferts monétaires **sont utilisés par des acteurs différents, dans des contextes différents, avec des objectifs différents, ainsi qu'à des degrés différents d'institutionnalisation et de durabilité**. Notons que ces transferts sont seulement l'un des instruments dont dispose l'aide de transition pour le développement pour apporter soutien aux personnes qui traversent une crise. Choisir d'utiliser ou non des programmes de transferts monétaires, de les rattacher le cas échéant à d'autres instruments ou à d'autres mesures, et déterminer quelles modalités et quels mécanismes de transfert sont les plus appropriés, sont des **décisions qui dépendront toujours du contexte donné et de l'objectif du projet**. En outre, **le montant du transfert ainsi que la durée et la fréquence des paiements sont des facteurs décisifs** qui doivent être pris en compte au cours de la planification du projet.

La coopération et la coordination jouent également un rôle central au moment d'appliquer ces programmes de transferts monétaires. Ainsi, on peut utiliser des mécanismes de transfert déjà existants d'autres organisations ou institutions.

Par ailleurs, il est nécessaire de s'entendre avec les autres acteurs sur place sur le montant, la fréquence et la durée des transferts (principe du do-no-harm). Étant donné que dans les contextes de crises, la mise en œuvre d'un projet se heurte souvent à des problèmes majeurs et que les **conflits** d'objectifs sont récurrents (les différents acteurs ne s'accordant pas par exemple sur le montant du transfert à effectuer), il est important de **soigneusement mettre en balance** ces objectifs dans le contexte en question. **Ces conflits d'objectifs ne se laissent pas toujours résoudre. C'est pourquoi il est extrêmement important de faire montre d'ouverture et de transparence.**

En tant que ministère allemand de la Coopération économique et du Développement, notre **objectif** est – dans le cadre de l'aide de transition pour le développement que nous promovons – d'assurer que les **transferts monétaires soient efficacement mis en place dans les projets, adaptés au contexte et aux objectifs et, si possible, qu'ils s'inscrivent dans une optique de durée.** La liste ci-dessous doit contribuer à y parvenir.

2. Check-list et orientation

En qualité de partenaire de mise en œuvre de l'aide de transition pour le développement fournie par le BMZ (ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement), vous recevez la liste ci-jointe (**chapitre 3**) conçue pour vous guider dans la planification des transferts monétaires. Cette liste vise également à vous aider à réfléchir en amont à diverses questions essentielles et ce, avant de soumettre toute esquisse ou demande de projet. Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, opter pour des programmes de transfert d'argent et en choisir les modalités sont des décisions qui doivent être prises en tenant compte du contexte spécifique à chaque pays, des objectifs du projet, et des capacités de mise en œuvre de sa propre organisation et des organisations partenaires. À elle seule, la décision de mettre en place des programmes de transfert d'argent ne suffit pas à garantir l'éligibilité des idées ou esquisses ou demandes de projets qui pourraient être soumises.

Après avoir vérifié la faisabilité et l'adéquation d'un transfert monétaire dans le cadre d'un projet, il reste tout un ensemble de décisions à prendre concernant la conception de cette mesure. Le **chapitre 4** vise à vous fournir aide et orientation.

Nous attendons de vous que les conditions d'utilisation de transferts soient vérifiées **tant avant que pendant la mise en œuvre** du projet, et que l'on contrôle continuellement les modifications. Cela signifie par exemple de **vérifier le contexte, les besoins et les groupes cibles possibles, la situation actuelle du marché, ainsi que les possibilités de concevoir les transferts monétaires dans une optique de durabilité.** Cela implique aussi de réfléchir dès le début du projet **au montant et à la fréquence des versements en fonction de leurs effets** sur l'objectif du projet. La liste de vérification suivante résume par domaines les principales questions qui guident la réflexion. On pensera également à développer un **système de suivi** dès la planification d'une mesure à l'objectif de laquelle le transfert monétaire doit contribuer. **La liste des questions n'est pas exhaustive, mais ce sont des questions que le BMZ considère comme absolument essentielles.**

3. Check-list : questions clés à se poser avant toute mesure de transferts monétaires

□ Contexte : y compris au niveau des ménages et des communes

- Est-il prévu de faire participer les décideurs importants et les groupes sociétaux/sociaux (marginalisés) concernés à la planification et la mise en œuvre des mesures ?
- Peut-on exclure que la mise en œuvre des transferts monétaires expose les groupes cibles à un danger politique, social et économique ?
 - Peut-on exclure tout impact négatif en matière de genre ?
 - Peut-on empêcher tout impact négatif sur la relation entre les réfugiés/déplacés internes/rapatriés et les communes d'accueil ?
- La législation nationale en matière de droit du travail et les normes internationales portant sur le travail décent sont-elles prises en compte dans la mise en œuvre (dans le cas des mesures « argent contre travail ») ?

□ Besoins et groupes cibles :

- Les besoins du groupe cible sont-ils identifiés ? (Que manque-t-il ? Qu'est-ce qui est disponible ? À quels besoins faut-il répondre en premier ?)
- Les principaux obstacles à l'accès des groupes cibles aux produits/services sociaux de base (ex. nourriture, santé) sont-ils déterminés et y est-il répondu aussi largement que possible ?
- Les transferts permettent-ils d'atteindre directement ou indirectement des groupes cibles particulièrement vulnérables (ex. femmes enceintes, enfants) ?
- A-t-on prévu un suivi régulier des modalités de paiement, de la situation du marché et des besoins des groupes cibles afin de permettre des ajustements (et vérifier régulièrement l'impact et la qualité des mesures) ?
- Connaît-on l'accueil fait par le groupe cible à l'argent en espèces et sa praticabilité comme instrument ?

□ Situation du marché :

- Y a-t-il des voies d'accès aux marchés ? Ces voies sont-elles sécurisées pour le groupe cible et pour les fournisseurs ?
- A-t-on identifié des restrictions possibles dans l'accès aux marchés et aux institutions financières, s'appliquant éventuellement à certains groupes cibles ?
- La situation de la demande et de l'offre concernant les biens ou services importants est-elle connue ? Ces biens et services sont-ils (a) disponibles en quantité et qualité suffisantes et (b) à des prix raisonnables, même lorsque la demande augmente, et (c) la stabilité des prix est-elle assurée et y a-t-il concurrence entre les fournisseurs de biens ou services ?
- Le risque d'inflation par suite des mesures de transfert est-il pris en compte de manière adéquate ?
- A-t-on identifié des obstacles possibles et des coûts cachés pour la mise en œuvre des mesures de transfert, par ex. dans l'accès aux marchés ou aux institutions financières (par exemple les coûts de transaction) ?

□ Durabilité :

- A-t-on pris en compte – en fonction des objectifs – la possibilité de combiner des mesures de renforcement des capacités avec des transferts monétaires pour certains groupes cibles spécifiques ?

- A-t-on veillé à ce que le montant du transfert ainsi que la durée et la fréquence des versements soient soigneusement déterminés afin de contribuer à la réalisation de l'objectif du projet ?
- Sait-on dans quelle mesure il existe déjà des systèmes de soutien social traditionnels ou étatiques et ce, afin d'examiner dans un second temps les possibilités de rattachement aux structures existantes ou de renforcement de ces dernières ?
- Les possibilités de coordination et de coopération avec d'autres organisations / acteurs ont-elles été vérifiées, et les mécanismes de paiement déjà existants ont-ils été identifiés et pris en compte (entre autres pour éviter les structures parallèles) ?

Autres aides et instructions:

<https://www.calpnetwork.org/fr/>; <https://elan.cashlearning.org/>; [ECHO](#); [SPHERE-Handbook](#); [Multipurpose Cash Assistance](#); [CaLP Glossary for CVA](#)

4. Aide dans le choix et la programmation de la modalité

Si les exigences de base telles que la pertinence par rapport à l'objectif du projet, le fonctionnement des marchés et la faisabilité (technique) sont remplies, alors le tableau et les informations de l'encadré ci-après fournissent un complément d'information aidant à choisir la modalité appropriée. Souvent, les décisions prises ne sont pas mutuellement exclusives, si bien que **les outils et les modalités se complètent** les uns les autres pour atteindre un objectif (ex. : argent contre nourriture, prestations en nature pour les articles d'hygiène). Afin d'obtenir des **effets structurants**, il est essentiel d'intégrer les transferts en espèces, en coupons et les prestations en nature dans une approche globale et de les compléter par des mesures d'accompagnement appropriées, telles que des conseils nutritionnels, une amélioration des techniques agricoles, des conseils en matière de diversification des revenus et de création d'entreprises.

4.1 Argent en espèces / prestations en nature / coupons

<p>L'argent en espèces est approprié quand:</p> <ul style="list-style-type: none"> + La distribution aux groupes cibles doit se faire rapidement + La décision d'achat des groupes cibles n'a pas ou guère besoin d'être guidée + On souhaite avoir des frais de gestion et d'administration qui soient réduits + On souhaite avoir un instrument souple et flexible. 	<p>Les prestations en nature sont appropriées quand:</p> <ul style="list-style-type: none"> + Le marché n'offre pas les besoins de base sociaux demandés (ex. : nourriture, santé et services de soins) + Les transferts d'argent liquide constituent un danger pour la sécurité du groupe cible + Le groupe cible n'a pas accès à des services financiers 	1^{er} niveau décisionnel
	<p>Les coupons sont appropriés quand:</p> <ul style="list-style-type: none"> + La décision d'achat des groupes cibles doit être plus fortement guidée + Les risques pour la sécurité doivent être minimisés + On veut pouvoir suivre et retracer le circuit d'échange des coupons + Il faut compter avec l'inflation 	2^e niveau décisionnel

Il faut d'abord avoir pris la décision de recourir aux transferts monétaires avant de se poser la question du choix de la modalité de mise en œuvre (mettre en balance transferts d'argent en espèces contre coupons), mais aussi d'autres modalités ou mécanismes.

4.2 Informations sur les modalités

Au contraire des **prestations en nature**, les programmes de transferts monétaires recouvrent les deux modalités « argent en espèces » et « coupons ».

Les **coupons** (sous forme papier ou électronique) donnent accès à des produits ou des services prédéfinis. Cela signifie que les coupons ne peuvent être échangés qu'auprès de certains fournisseurs (de service) pour certains biens ou services. Les coupons permettent d'assurer la couverture d'un besoin spécifique et empêchent toute utilisation détournée.

Les transferts en espèces non restrictifs laissent au bénéficiaire le choix d'utiliser le transfert comme il le veut. On part alors du principe que les bénéficiaires savent mieux que quiconque quels sont leurs besoins exacts. Cela inclut **également les transferts monétaires à usages multiple (TMUM ou MPC)**, qui sont versés en une ou en plusieurs fois, et dont le montant est calculé de manière à couvrir un **ensemble de besoins de base divers** (nourriture, hygiène, eau potable, logement), en totalité ou en partie (panier de dépenses minimum).

La distribution aux individus ou aux ménages d'argent en espèces et de coupon peut être **non conditionnée** ou, au contraire, **conditionnée**. L'imposition de conditions peut consister à demander au préalable des contributions propres (ex. : argent ou coupon contre travail) ou à encourager certains comportements (ex. : scolarisation des enfants). Les effets structurels peuvent être obtenus tant au moyen de transferts monétaires conditionnés qu'au moyen de transferts monétaires non conditionnés, l'essentiel étant que ces transferts soient intégrés dans une approche holistique.

L'argent en espèces ainsi que les coupons peuvent être distribués via **différents mécanismes de transfert**. Les deux modalités peuvent même être faites, si les conditions techniques le permettent, par voie électronique (e-cash/e-voucher). L'avantage des transferts électroniques est d'être plus discrets que leur **forme papier** (enveloppes d'argent par exemple) et donc de protéger les bénéficiaires et autres participants contre les risques d'agression.